

CONTRIBUTION DE LA DGI DU BURKINA FASO AU SÉMINAIRE D'ALGER

Etat des lieux et diagnostic des solutions numériques au service de l'élargissement de l'assiette fiscale

PLAN DE PRESENTATION

1

ETAT DES LIEUX DES SOLUTIONS NUMÉRIQUES

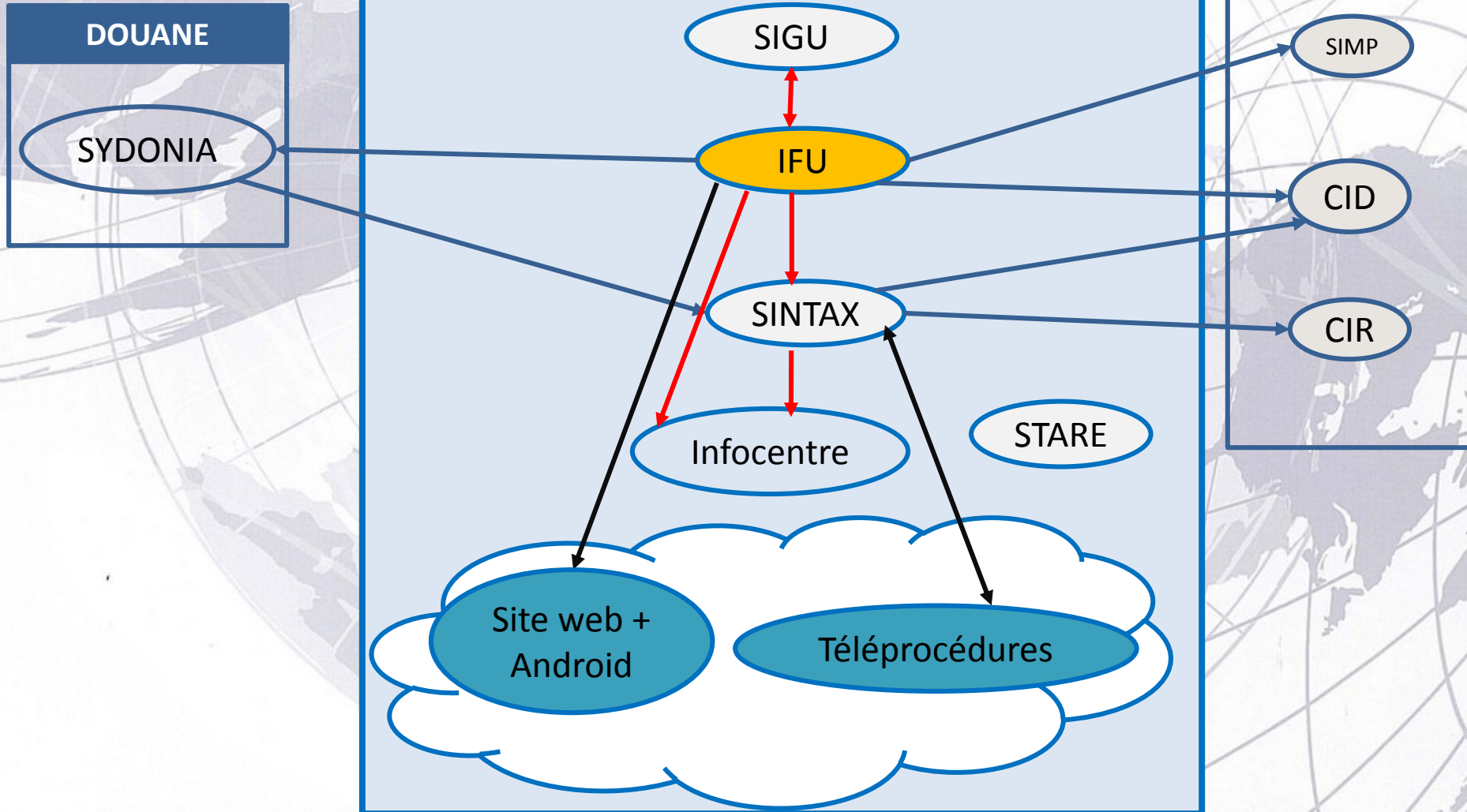
2

APPORT DES SOLUTIONS NUMÉRIQUES

3

LES SOLUTIONS NUMÉRIQUES "INNOVANTES" EN PERSPECTIVE AU BURKINA FASO

- Pour la planification des activités informatiques, la Direction Générale des Impôts s'est dotée en décembre 2007 de son premier Schéma Directeur Informatique (SDI). Ce SDI actualisé en 2015 a permis l'exécution de plusieurs projets informatiques qui ont abouti à la mise en exploitation d'applications métiers et à des services en ligne.
- Dans le souci de l'amélioration permanente de ses performances de recouvrement et du service rendu à ses usagers, la DGI s'est engagée à moderniser ses services, simplifier ses procédures et à mettre en œuvre des services en ligne au profit des usagers. Cet engagement a été réaffirmé dans ses différents Plans Stratégiques où l'option de modernisation par l'informatisation complète de la gestion des impôts a été consacrée



Les usagers de l'administration financière sont identifiés par un numéro appelé Identifiant Financier Unique (IFU). Ce numéro est :

- ✓ obligatoire pour toute opération avec l'administration financière ;
- ✓ utilisé par l'ensemble des directions du ministère en charge de l'économie et des finances ;
- ✓ obligatoire pour l'ouverture de comptes bancaires commerciaux.

Le logiciel IFU qui permet la gestion et l'attribution de ce numéro a été refondu pour intégrer les coordonnées de géolocalisation des lieux d'exercice des activités des contribuables.

Le logiciel intégré de gestion des procédures fiscales permet d'assurer notamment :

- ✓ les encaissements de tous les impôts et taxes ;
- ✓ la gestion des actions de recouvrement des contribuables reliquataires ;
- ✓ la relance et la taxation d'office des défaillants ;
- ✓ la gestion des contrôles (vérifications, contrôles sur pièces)
- ✓ la gestion du renseignement fiscal ;
- ✓ la production d'états statistiques et de prévisions

C'est une plateforme partagée de gestion des titres de propriété et de jouissance.

Utilisée par les guichets uniques du foncier et la Maison de l'entreprise du BF

Il permet d'assurer le suivi:

- ✓ des procédures de mutation de terrains
- ✓ de la délivrance des titres de jouissances et de propriété des possessions foncières au Burkina Faso
- ✓ de la délivrance des permis de conduire.

Le logiciel de gestion de l'imposition et le recouvrement des taxes communales permet, en matière d'impôts communaux, d'assurer notamment :

- ✓ les encaissements ;
- ✓ la gestion des actions de poursuite des contribuables défaillants ;
- ✓ la relance et la taxation d'office des défaillants ;
- ✓ la production d'états statistiques et de prévisions.

Ce logiciel est en phase d'être intégré dans SINTAX qui est le logiciel principal de gestion des procédures fiscales

C'est un entrepôt des données à caractère fiscal qui sert au recoupement d'informations et à l'analyse des risques de déperdition fiscale.

Il est alimenté de façon automatique, par le biais d'interfaces, des données des logiciels du Ministère de l'économie, des finances et des informations issues des bases de données externes au Ministère par intégration manuelle

Téléprocédures et autres services en ligne

Après plusieurs années de développement d'applications centrées métiers, la DGI a mis en ligne une plateforme de téléprocédures dénommée eSINTAX permettant la déclaration et le paiement en ligne de tous les impôts déclaratifs du système fiscal burkinabè

TÉLÉDÉCLARATION

Saisie de tous les formulaires d'impôts directement en ligne

TÉLÉPAIEMENT - MOBILE PAIEMENT

Télépaiement par ePAYMENT à partir de eSINTAX

eDOCUMENTS ET MESSAGERIE EN LIGNE

Génération de documents .PDF sur le portail, eATTESTATION

Demande d'informations et messagerie en ligne avec la DGI

LES AUTRES SERVICES EN LIGNE

Le site web

L'application Android de consultation de l'IFU

- ✓ un fichier des contribuables maîtrisé et maintenu ;
- ✓ la disponibilité de l'information fiscale ;
- ✓ la détection rapide et automatisée des risques fiscaux ;
- ✓ la lutte contre la fraude fiscale: A titre d'illustration, 499 contribuables immatriculés ayant cumulé des importations d'une valeur de plus d'une centaine de milliards de FCFA (soit plus de 152 448 983 €) ont vu leurs numéros IFU désactivés. Cette opération a contraint les contribuables concernés à régulariser leur situation fiscale
- ✓ un recoupement efficace d'informations fiscales ;

- ✓ une facilitation et modernisation du respect des obligations fiscales par les contribuables à travers la mise en œuvre des téléprocédures et des services en ligne ;
- ✓ le déploiement des agents à des tâches à valeur ajoutée: à titre d'exemple, plus d'une quinzaine d'inspecteurs des impôts étaient consacrés avant la mise en œuvre des téléprocédures à des saisies de détail des déclarations

- ✓ Télépaiement par mobile money et par tout autre moyen de paiement électronique ;
- ✓ Demande de remboursement de TVA en ligne ;
- ✓ Compte courant fiscal en ligne (dossier numérique unique partagé)
- ✓ Génération des attestations en ligne ;
- ✓ Télédéclaration de la liasse fiscale ;
- ✓ Ouverture progressive du portail à toutes les entreprises à compter de 2019 ;
- ✓ Ouverture progressive du portail aux impôts personnels en 2019 ;
- ✓ Informatisation de l'imposition et du recouvrement de la Contribution des micro-entreprises (eCME).

Après plusieurs années de développement d'applications métiers utilisables par les seuls agents de l'administration fiscale, la DGI a mesuré la charge de travail que cette vision comportait.

Profitant alors de l'ère du numérique, la DGI a décidé de mettre en ligne une plateforme de téléprocédures dénommée eSINTAX permettant la déclaration et le paiement en ligne de tous les impôts déclaratifs du système fiscal burkinabè.

En effet, la DGI a décidé de mettre en ligne les tâches du front-office (guichets, helpdesk...) qui sont en réalité sans valeur ajoutée pour le fisc et ne conserve que les tâches du back-office (poursuite, contrôle, enquête...) qui constitue en réalité la mission première de l'agent des impôts.